



Le Crotoy Préservé et Authentique
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préservé et Authentique** »

Le samedi 3 mai 2014, à 16h30, s'est tenue en la salle des Associations « Jean Moinot », rue EUDEL à Le Crotoy, l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préservé et Authentique** ».

Participants à l'assemblée générale:

- **33 adhérents présents** et 17 adhérents ont donné leur pouvoir aux adhérents présents
- Mme Jeanine Bourgau, Maire du Crotoy, était présente
- Mme Claude Cailly du Courrier Picard et M. Johann Rauch du Journal d'Abbeville ont également assisté à notre assemblée générale

1. RAPPORT MORAL présenté par M. Charles Chapron, Vice Président de LCPA

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale annuelle pour cette 2ème année depuis la création de notre association.

L'assemblée générale est un moment privilégié de dialogue et d'échange avec les adhérents. Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre présence ici aujourd'hui, en ce week-end du 1^{er} mai. Vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association.

Nous remercions également, Madame Jeanine Bourgau, Maire du Crotoy pour sa présence et le prêt de la salle communale.

L'an dernier, lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2013, nous étions 20 participants et 23 adhérents avaient donné leur pouvoir.

L'association LCPA compte aujourd'hui **123 adhérents** et **76 adhérents** sont à jour de leur cotisation. Ils viennent d'horizons divers : 34% de Crotellois(es) / Saint-Firminois(es), 22% de résidents (es) secondaires et 44% sont des adhérents (es) extérieurs au Crotoy (dont 1 adhérent d'Allemagne, 4 adhérents de Belgique, 1 adhérent d'Angleterre et même 1 adhérent de Cayenne).

Beaucoup d'associations perdent des adhérents après l'engagement de la 1ère année et, vis-à-vis des membres qui restent adhérents, nous continuerons de relancer les « retardataires » et nous espérons que des nouveaux adhérents se joindront à nous.

Nous avons enregistré la démission de deux administrateurs du Conseil d'Administration, dont un vice-président et notre trésorière. La vie continue, l'association avance.....il y a déjà des volontaires pour nous rejoindre et d'autres peuvent se faire connaître.

Nous désignerons deux nouveaux membres du Conseil d'Administration qui devront, à leur tour, élire le nouveau bureau.

Nous devons rechercher des forces nouvelles et assurer également, ce point n'est pas à dédaigner, un apport de ressources nouvelles. Nous sommes certains que, parmi vous, des candidats de bonne volonté, ayant un esprit d'équipe, accepteront de rejoindre le Conseil d'Administration et l'association.

Dans le domaine de nos activités proprement dites, nous avons un **site internet LCPA** régulièrement mis à jour qui a reçu, à ce jour, **7936 visites**. Nous rappelons que l'an passé, au moment de l'assemblée générale 2013, nous avons eu 2360 visites. C'est le signe que LCPA intéresse nos adhérents et aussi un large public.

Nous avons organisé, avec l'Association « Sauvegarde de la mémoire du Crotoy » (SMC) en novembre 2013, un repas Picard avec Bisteux au menu qui a obtenu un grand succès auprès des adhérents. 65 personnes y ont participé et il nous est demandé de recommencer cette année. Nous avons retenu la date du 29 novembre 2014.

Le domaine d'action de l'association, depuis notre dernière assemblée générale, a été essentiellement notre opposition à l'architecture de la construction du futur bâtiment de la Poste et des logements sociaux par Logis 62. Suite à nos courriers, le Président de la Poste nous a informé que le projet architectural de LOGIS 62 était abandonné et, d'autre part, les recours devant le tribunal administratif ont entraîné l'annulation du permis de construire.

Pour l'année 2014, en plus d'un suivi attentif du nouveau projet architectural de la Poste, LCPA s'engagera dans des actions d'information, de sensibilisation au patrimoine crotellois notamment dans le recensement des maisons en déshérence (ou abandonnées) et la participation aux activités périscolaires.

Ces deux actions correspondent tout à fait à l'objectif de nos statuts qui sont la défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy et notamment de :

- veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy
- favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens
- lutter contre la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti
- veiller au respect de la réglementation de l'urbanisme et de l'environnement

Après l'exposé de ce rapport, nous vous présenterons un diaporama de nos activités, de façon plus concrète et plus vivante, depuis notre dernière assemblée générale et les projets pour l'année 2014.

Ensuite, notre secrétaire, M. Jean-Claude Chamaillard, présentera le rapport financier, avant de passer au vote pour l'approbation des différents rapports (moral, activités et financier) et le renouvellement du Conseil d'administration.

Nous participerons, les 24 et 25 mai 2014, au forum des associations destiné avant tout, du moins est-ce ainsi que nous le comprenons à renforcer les liens entre tous. Je profite de cette assemblée pour faire appel aux adhérents pour venir nous aider à tenir le stand de LCPA.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. Je vais, après ou pendant le diaporama, si vous le souhaitez, vous donner la parole pour enrichir encore les débats. Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LCPA : présenté par M. Charles Chapron, Vice Président de LCPA

Nous voulons être une association de protection de l'environnement qui s'est donnée pour but de préserver Le Crotoy et Saint-Firmin-les-Crotoy en tant que « *station village balnéaire* » en veillant à sa préservation et au maintien de son caractère authentique et marin.

L'objet principal de LCPA est :

« La défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy et de Saint-Firmin-les-Crotoy ».

Les 11 objectifs spécifiques de LCPA sont :

1) Veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy

L'association dénonce la poursuite du développement immobilier sur Le Crotoy avec la construction de "maisons mal intégrées au site" et d'immeubles trop denses (exemple: Le bâtiment de la Poste et Logis 62).

2) Favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens

Favoriser la rénovation du bâti pour éviter le délabrement de l'ancienne mairie, des maisons de pêcheurs ou des maisons de caractère en déshérence.

3) Défendre l'authenticité du paysage de la baie

Conserver son caractère naturel qui fait l'admiration de nombreux visiteurs et la fierté des Crotellois

Concilier un tourisme essentiellement balnéaire avec la vie d'un village de pêcheurs authentique qui doit garder son identité, son charme.

4) Promouvoir et développer un éco-tourisme respectueux de l'environnement

Développer l'essor touristique du Crotoy sur la base de son patrimoine architectural et environnemental de manière maîtrisée, garder le caractère naturel de la Baie de Somme et favoriser un tourisme respectueux de l'environnement.

5) Lutter contre la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti

Refuser la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti (exemple du projet sur « la Muchée »). Une commune ne doit pas ignorer la loi comme cela a été fait pour AMARANTE qui reste une erreur de l'ancienne municipalité de Jean-Louis Wadoux et un traumatisme (le CDC CAUDRON n'a pas été respecté et la loi maritime ignorée).

6) Veiller au respect de la réglementation concernant l'urbanisme et l'environnement

Soutenir le projet de construction de la poste, rue de la Porte du Pont en veillant au respect des règles d'urbanisme afin que l'immeuble s'intègre au style du cœur historique du Crotoy. Nous attendons l'étude de faisabilité de Poste Immo.

7) Veiller à la transparence et à la diffusion de l'information par la municipalité à propos des projets concernant la population et le territoire

Les Crotellois manquent d'information sur les projets municipaux. L'association s'informerait des travaux de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) après sa mise en place par la municipalité, notamment au moment de l'enquête publique, et analyserait le nouveau PLU (plan local d'urbanisme), également au moment de l'enquête publique.

8) Défendre la propriété collective publique

Parking provisoire Jules Verne: LCPA a soutenu l'action en cours du collectif « *Pour une Architecture Respectueuse de l'Ancien* » (PARA) pour éviter la cession gratuite de 11 places de parking du domaine public par la commune à la société « Logis 62 ». Le Tribunal d'Amiens a annulé le permis de construire des parkings car non conforme à la réglementation, ce qui invalide par conséquent le permis de construire du bâtiment de décembre 2009.

9) Etudier la possibilité de classement du patrimoine à l'inventaire des sites

Favoriser le classement à l'inventaire du patrimoine d'un certain nombre de bâtiments remarquables (exemple l'église dont LCPA a demandé le classement qui comprend un beffroi tour datant du 15e/16e siècle).

Aider dans les démarches administratives les propriétaires souhaitant éventuellement faire classer leurs bâtiments.

10) Veiller au respect des conditions d'attribution du label *Grand Site de France*

Le Label Grand Site obtenu en 2011 est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Ce label est géré par le Ministère de l'écologie et s'inscrit au code de l'environnement. Il est attribué pour 6 ans par l'organisme qui gère le grand site « **le syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard** » mais il peut être retiré en cas de manquement du gestionnaire à ses engagements.

L'association s'engage à mener un travail de concertation avec le syndicat mixte Baie de Somme et à encourager toutes les initiatives développées sur la commune du Crotoy.

11) Veiller à la préservation du caractère marin de la Baie de Somme et encourager toutes les initiatives prises contre son ensablement

L'association se donne également pour objectif le maintien du caractère marin de la Baie par une action énergique sur le front du désensablement et la lutte contre la spartine.

Concertation à mener avec l'association de Saint Valéry sur Somme « Pour le Littoral Picard et la Baie de Somme » (LPBS) et l'association du Crotoy « Sauvegarde de la Mémoire du Crotoy (SMC).

3. RAPPORT D' ACTIVITES AVRIL 2013 / AVRIL 2014 présentée par Mme Annie Jacques

Pendant cette période, **LCPA a concentré son action sur l'épineux projet de l'immeuble de la Poste**, à l'angle de la rue de la Porte du Pont et celle de la rue de la Prison Jeanne d'arc.

Une rencontre a été organisée en mai 2013, à l'instigation de l'association LCPA, en Mairie du Crotoy, réunissant tous les acteurs du projet :

- Poste Immo, propriétaire du terrain
- Logis 62 promoteur du projet architectural
- Jean-Louis Wadoux, Maire du Crotoy, signataire du permis de construire
- L'association LCPA opposée à la construction controversée de l'immeuble

Chacun est resté sur ses positions :

- Poste Immo souhaitant valoriser son patrimoine foncier
- Logis 62 s'appuyant sur la signature de l'architecte des bâtiments de France pour valider son projet d'immeuble
- le Maire sur la nécessité d'une Poste et de logements sociaux dans sa commune
- LCPA qui n'accepte pas la construction d'un bâtiment hors d'échelle dans le cœur historique du Crotoy

Au mois de décembre 2013, un dossier conséquent a été adressé au nouveau Président de la Poste, Philippe Wahl, afin de le sensibiliser au caractère dévastateur du projet de Logis 62.

Le dossier comprenait notamment les nombreux articles de presse critiques parus dans le courant de l'automne (La tribune de l'art, Le courrier picard, le Prix de l'Horreur de l'Association Momus, etc....).

Ce dernier a répondu rapidement par courrier que Poste Immo avait dessaisi du projet le promoteur Logis 62 et mettait à l'étude la faisabilité d'un nouveau projet.

Parallèlement, les actions en justice lancées par les habitants de résidence principale ou secondaire du Crotoy aboutissaient à l'annulation définitive des permis modificatifs (attribuant illégalement des parkings dans l'espace public) et par conséquent du permis de construire initial accordé à Logis 62, mettant fin de façon définitive à son projet d'immeuble de cinq niveaux.

Enfin une première action de sensibilisation a été entreprise au mois de novembre 2013, à l'occasion du repas d'anniversaire de l'association, avec la présentation de l'exposition itinérante conçue par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Somme sur l'architecture traditionnelle picarde.

4. PROJETS POUR 2014 : présenté par M. Charles Chapron, Vice Président de LCPA

1^{er} projet: LE RECENSEMENT DES MAISONS DU CROTOY EN DESHERENCE OU ABANDONNEES

Les statuts de LCPA ont pour objet la défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy.

Nous lançons, cette année, un nouveau sujet: veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy et favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens et des maisons.

Or, nous constatons qu'un certain nombre de bâtiments ou de maisons sont en déshérence: risque de danger pour la population (chute de couverture des toits).

Nous attendons de la Mairie qu'elle prenne en compte ce dossier. On ne peut pas laisser Le Crotoy donner ce triste spectacle

2ème projet: Les cottages de l'Estran

Encore un exemple d'abandon d'un projet de construction de 6 villas par un promoteur

3ème projet: Construction de la Poste rue de la Porte du Pont où l'association LPCA sera vigilante sur la suite qui sera donnée à ce dossier d'urbanisme

Nous avons la confirmation que l'étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment est engagée par POSTE IMMO rue de la Porte du Pont.

Il s'agirait d'un bâtiment R+1 comprenant le bureau de poste au rez-de-chaussée, quelques logements à l'étage et bien sûr des parkings.

Des fouilles seront entreprises pour éviter les désagréments: construire sur des tunnels qui sont nombreux dans ce secteur !

4ème Projet: un événement LPCA

Architecture & Patrimoine - Les Rencontres du Crotoy

Un événement annuel

- Un événement institutionnel sur le thème de l'architecture,
- Un ou plusieurs intervenants (peut-être à l'occasion de la sortie d'un livre, d'un documentaire, d'une recherche, etc.),
- Une animation supplémentaire pour Le Crotoy,
- Une occasion d'échanger sur la question du bâti, de l'aménagement urbain, du développement des territoires,
- Pour promouvoir l'association LPCA,
- Pour susciter des vocations, des rencontres,
- Pour aider à la conservation, à la rénovation des maisons, des monuments que nous aimons.

Une première édition en mai 2015 ?

A l'occasion de l'Assemblée Générale.

Participation gratuite pour les adhérents.

Elargir aux non adhérents (participation demandée ou sponsors, à définir).

Propositions à débattre....

RAPPORT FINANCIER : présenté par M. Jean-Claude Chamaillard Secrétaire Général de LPCA

Solde au 30 mars 2013

Solde sur le compte bancaire au 30 mars 2013..... **582,45 €**

Recettes

Adhésions et renouvellement d'adhésions..... 890 €

Don 50 €

Versement participants Repas Picard 1322,04 €

Total recettes: 2262,04 €

Dépenses

Assurances GMF..... 39,86 €

Achat calicot LPCA..... 114,82 €

Achats pour Repas Picard..... 859,01 €

Reversement part de SMC du Repas Picard.....199,88 €

Total dépenses: 1213,57 €

Solde sur compte bancaire au 3 mai 2014: **1630,92 €**

Solde de Caisse (liquide)..... 8 €

5. Le nouveau conseil d'administration

RAPPEL: L'assemblée générale du 30 mars 2013 a élu le conseil d'administration et le bureau suivant:

- Laurent Barraud - Chef d'entreprise - Président
- Olivier Jochem – Juriste – Vice Président
- François Pinon – Juriste – Vice Président
- François-Charles Rebeix – Gérant de société
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité – Secrétaire général
- Charles Chapron – Retraité – Vice Président
- Annick Horville – Retraîtée - Trésorière
- Yves Delamotte - Retraité
- Dominique Gosset - Chef d'entreprise

Mme Annie Jacques a remplacé M. Dominique Gosset en cours d'année

L'assemblée générale du 3 mai 2013, en délibération, décide de la composition du conseil d'administration comme suit:

7 administrateurs sortants se représentent

- Laurent Barraud - Chef d'entreprise – Président sortant
- François Pinon – Juriste – Vice Président sortant
- François-Charles Rebeix – Gérant de société
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité – Secrétaire général sortant
- Charles Chapron – Retraité – Vice Président sortant
- Yves Delamotte – Retraité
- Annie Jacques - Conservateur du Patrimoine

2 candidats se présentent lors de l'Assemblée Générale

- Philippe Sturbelle Ecrivain et acteur (excusé pour son absence) fait acte de candidature
- Gilles Dussart – Médecin au Crotoy fait acte de candidature

6. APPROBATION DES RAPPORTS présenté par M. Laurent Barraud, Président de LCPA

1 - L'assemblée générale approuve à l'unanimité tous les rapports suivants:

- le rapport moral
- le rapport d'activités 2013
- les projets pour 2014
- le rapport financier

2 - L'assemblée générale confirme la composition du conseil d'administration comme suit :

- Laurent Barraud
- Annie Jacques
- Charles Chapron
- François Pinon
- Yves Delamotte
- François-Charles Rebeix
- Jean-Claude Chamaillard

3 - Les 2 candidats suivants sont élus à l'unanimité des présents de l'assemblée générale:

- Philippe Sturbelle – Ecrivain et Acteur
- Gilles Dussart – Médecin au Crotoy

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni après l'assemblée générale a élu le bureau suivant:

Laurent Barraud – Président
 Annie Jacques – Vice Présidente
 Charles Chapron – Vice Président
 François-Charles Rebeix – Vice Président
 Yves Delamotte – Trésorier
 Jean-Claude Chamaillard – Secrétaire Général

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. Laurent Barraud, Mme Annie Jacques, M. Charles Chapron, M. François-Charles Rebeix et à M. Jean-Claude Chamaillard, avec pour chacun faculté d'agir seul, pour signer en son nom et place, les pièces utiles au fonctionnement de l'association LCPA.

M. Charles Chapron Vice-président souhaite être plus particulièrement chargé de l'environnement et de la préservation des chemins.

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. Yves Delamotte pour être signataire du compte bancaire de LCPA à la Banque Populaire du Nord du Crotoy.

7. QUESTIONS DIVERSES

Dans cette rubrique, nous indiquons les réponses de Jeanine Bourgau au titre de Maire du Crotoy

1. Le bâtiment de La Poste : Un rendez-vous est programmé avec Poste Immo pour le mercredi 7 mai. Un nouveau projet devrait être présenté par La Poste. La municipalité s'attend quand même à devoir discuter un certain nombre de points notamment sur la hauteur du bâtiment qui devra s'intégrer avec l'environnement et sur l'aspect des façades souhaité en briques. Le retrait de La Poste ne paraît pas devoir être envisagé a priori. (Cf. en annexe 1 page 12, le texte concernant la présence postale territoriale précisant qu'il ne peut y avoir de transformation d'un bureau de poste sans l'accord du Maire concerné.....). La Poste restera en tout cas au Crotoy dans ses locaux actuels. Le bâtiment accolé à l'ancienne mairie ne sera pas détruit mais sans doute rénové à terme...

2. Les maisons en déshérence. La municipalité les connaît. C'est bien de les recenser, d'identifier les propriétaires. Mais il est toujours difficile d'intervenir. Des arrêtés peuvent être pris pour signaler les éventuels dangers. Cela ne suffit pas pour régler les problèmes, long et compliqué. L'équipe municipale promet d'être vigilante et d'agir selon les moyens dont elle dispose. Un travail est en cours avec le syndicat Mixte Grand Littoral Picard pour recenser toutes les friches naturelles ou urbaines.

3. Les villas de l'Estran. Là aussi, un arrêté de mise en demeure de péril est lancé visant à interdire l'accès au chantier. Il convient aussi de vérifier la situation du promoteur SOCAPAL. Apparemment, les riverains ont constaté des interventions régulières d'ouvriers pour protéger le chantier. L'association LCPA va se documenter sur la situation créée par le promoteur qui est en difficulté et peut être en faillite.

4. La plage. La question de l'immeuble Amarante a été évoquée. Une construction construite trop proche de la plage et qui aurait dû être démolie. Si La terrasse du rez-de-chaussée appartient bien aux propriétaires des appartements, les contreforts construits pour protéger des assauts de la mer, sont la propriété de l'état. Or ces contreforts sont de plus en plus attaqués et détruits partiellement par les marées (plus fortes cet hiver notamment). Or l'Etat n'entend pas réparer... Quels seront les risques à terme pour cet immeuble ?

5 La plage suite... La station conchylicole. La question des odeurs. Compliquée aussi. Cette structure n'appartient pas à la municipalité. Elle est gérée par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Ce sont les eaux rejetées qui posent problème. Pas seulement l'odeur, particulièrement nauséabonde selon les jours, l'orientation des vents, mais aussi la pollution qu'entraînent ces rejets... Il faut améliorer le traitement de ces eaux usées. L'idée serait aussi de sortir le tuyau d'évacuation, aujourd'hui à environ 300 m (mesurés par les services techniques), à plus de 800m loin dans la baie. Mais encore une fois, la question de la pollution reste entière.

Il y a aussi ce projet de station d'épuration pour la ville. L'usine conchylicole pourrait y être raccordée. Mais cet équipement dont le projet a été lancé sera long à apparaître. Pas avant cinq ans sans doute. A suivre...

Le risque de pollution ne vient pas seulement de l'usine conchylicole mais aussi du passage des moutons, des chevaux, etc.

Si l'analyse des eaux n'est pas correcte, ce sera un énorme problème pour le village avec le risque d'interdiction de baignade.

La rénovation de la plage, au niveau des cabines fortement dégradée par les tempêtes hivernales, débutera lundi 5 mai. La commune ajoutera du sable pour reconstituer la plage.

6 L'urbanisme. Pour toutes les autres questions liées au bâti du Crotoy, un rendez-vous a également été pris auprès de l'Architecte des bâtiments de France, M. Christian Douale.

7. PLU. A la question d'un adhérent sur l'adoption du nouveau PLU. Mme Bourgau a indiqué qu'il est en phase d'achèvement. Il reste encore à conduire une enquête publique (2 mois). Il devrait être entériné dans le courant de l'année 2014.

8. Autre projet évoqué : le dossier d'images du Crotoy

faire des panneaux / « sucettes » informatifs par maison / monument.

Une suggestion a été faite à LCPA de se rapprocher des sociétés de visites guidées par l'intermédiaire notamment de l'office du Tourisme au nouveau statut d'EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) pour harmoniser, optimiser la qualité des informations à diffuser sur le village et ses particularités. La municipalité est d'accord sur le principe mais veillera à bien respecter les missions des uns et des autres et ne pas empiéter en particulier sur les activités des sociétés commerciales.

- Le modèle des brochures Balades du patrimoine (nombreux exemples sur la côte d'Opale). A rapprocher aussi des circuits Manessier, des frères Caudron, etc.
- Les relations avec l'archiviste de la mairie (faire le lien entre le patrimoine et les archives de la mairie). Là aussi, des coopérations sont possibles avec l'Office du tourisme.

9. Le projet Architecture & Patrimoine – Les Rencontres du Crotoy a été bien accueilli. Parmi les suggestions : reprendre les travaux d'Elizabeth Justome (ex DRAC Picardie et auteur en 2007 d'un inventaire de l'architecture balnéaire en Picardie Maritime) et ceux de Richard Klein (architecte, auteur de nombreux ouvrages sur l'architecture et notamment sur les villes balnéaires de la côte d'Opale). Deux intervenants possibles pour ce futur colloque.

10. Dernier point évoqué par notre Vice Président Charles Chapron:

Les circuits nature et l'accessibilité des chemins dans le Marquenterre (entre Le Crotoy et Quend-Plage).

L'environnement de la BAIE et ses accès qui, au fil des décennies, se sont privatisés. On pourrait ainsi évoquer :

- la "route en ciment" qui dessert le bunker au niveau de la pointe de Saint Quentin

désormais voie privée dans le domaine du Marquenterre, les limites "floues" pour ne pas dire mouvantes entre celui ci et la réserve ou un chemin entre les argousiers a disparu

- "Le chemin du pendu" entre Saint-Firmin-les-Crotoy et le Parc Ornithologique aurait pu disparaître il y a deux ans alors qu'il est utilisé depuis plus d'un siècle....

Et de citer notamment : le chemin vers le banc de l'ilette et son bunker, le chemin des dalles, le chemin de l'écluse, le chemin des bergers, etc.

Une grande attention sera faite sur les tentatives de fermer, illégalement, des chemins par des riverains.

La proposition d'une commission à l'échelon municipal réunissant tous les usagers (marcheurs, cavaliers, protecteurs de l'environnement, chasseurs, pêcheurs, Directeur de la Réserve) a été évoquée pour conserver et améliorer ce patrimoine environnemental, notamment l'application de « La Charte du bon usage de la Baie de Somme ».

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 18h30

Après avoir remercié les participants, M. Laurent Barraud les a fort opportunément invités à partager le pot de l'amitié.

Le conseil d'administration

Annexe 1 : La présence postale territoriale

Depuis de nombreuses années, l'AMF veille à ce que la concertation avec les maires soit la règle pour la mise en œuvre de l'évolution de la présence postale. Les relations entre les maires et La Poste sont formalisées dans un contrat, signé tous les trois ans entre l'État, l'AMF et La Poste. Le dernier, signé le 16 janvier 2014, couvre la période 2014 – 2016 (www.amf.asso.fr / réf. BW12458).

Il ne peut y avoir de transformation d'un bureau de poste sans l'accord du maire concerné. De même, il doit être le premier interlocuteur des représentants de La Poste afin de choisir, avec le conseil municipal, la solution de l'agence postale communale, celle d'un « relais poste » chez un commerçant ou toute autre forme de mutualisation avec un autre partenaire.

Constatant qu'une forte réduction des horaires d'un bureau de poste pouvait menacer, à terme, son existence, l'AMF et La Poste ont convenu que toute proposition de modification du volume d'heures d'ouverture devait être précédée d'un « diagnostic partagé » sur l'activité du point de contact.

Le contrat tripartite fixe également le cadre des dépenses éligibles au fonds postal national de péréquation dont la ressource s'élève, pour 2014, à 170 millions d'euros. Il permet notamment de financer les partenariats, la rénovation de certains bureaux de poste, l'équipement numérique des points de contact. Les dépenses sont réparties entre les communes rurales, les zones urbaines sensibles et les DOM, ce choix se faisant en concertation entre les représentants de la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) et ceux de La Poste.

À noter :

La CDPPT, composée d'élus du département et le plus souvent présidée par un maire, doit être saisie de toutes les difficultés liées à la présence postale.

Agence postale communale et intercommunale (APC/API)

L'AMF et La Poste ont signé, le 28 avril 2005, un protocole d'accord pour l'organisation des APC et des API, accompagné de deux modèles de convention.

La Poste verse une indemnité mensuelle fixée, en 2014, à 996 € pour les APC et à 1 122 € pour les APC situées en zone de revitalisation rurale, en zone urbaine sensible ou inscrites dans une convention territoriale ainsi que pour les API.

L'indemnité est revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année (protocole d'accord, modèles de conventions et modalités de revalorisation : www.amf.asso.fr / réf. BW6875).